

ABONNEMENT:

UN AN \$1.00
SIX MOIS 0.50

Payable d'avance.

21ème ANNÉE.

[ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE: "LA CIE. D'IMPRIMERIE DE JOLIETTE."]

JOLIETTE, 30 JUILLET 1886

[RÉDIGÉE PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.]

No 18

CARTES D'ADRESSES.

AVOCATS.

McConville & Renaud
AVOCATS.

JOLIETTE P. Q
MM. McCONVILLE & RENAUD succèdent
aux droits de M. J. A. Renaud et
Berthier.

Charland & Tellier
AVOCATS.

La nouvelle Société continuera à tenir
ses bureaux au coin des rues Notre-Dame
et Lavallée (Black Block), Joliette.
MM. CHARLAND & TELLIER succèdent
aux droits de M. J. A. Renaud et
Berthier.

NOTAIRES.

C. C. H. BEAUDOIN,
NOTAIRE.
BUREAU: Poste voisine de l'Hôtel Rivard
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE

VIZINA & DESORMIERES, Notaires, rue
du Portage et St. Pierre, l'Association

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues
du Portage et St. Pierre, l'Association

HUISSIERS.

A. B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure
et de la Cour d'Appel, et
Grand-Commissaire, Joliette

AVIS.

B. PANNETON, huissier de la Cour
Supérieure pour le District de
Joliette, se charge de toutes collections,
qu'on voudra bien lui confier; soit dans
la ville ou dans la campagne.

AVIS AUX MÈRES.

Étes-vous troublées la nuit et toutes
éveillées par les cria et les gémissements
d'un enfant qui fait des dents? N'avez-vous
pas, en outre, immédiatement acheter
une bouteille du SIROP CALMAN DE MME
WINSLOW POUR LA DÉTENTION DES ENFANTS.
Sa valeur est incalculable. Il soulage
immédiatement la pauvre petite malade
Fébricitante, mûre, il n'y a pas de doute
là-dessus. Il guérit la dysenterie et la
diarrhée, règle l'estomac et les intestins,
guérit la toule vésiculaire, amolli les
gencives, réduit l'inflammation, et donne
de la force et de l'énergie à tout le système.
Le SIROP CALMAN DE MME WINSLOW POUR
LA DÉTENTION DES ENFANTS est agréable au
goût, et est la prescription de l'une des
plus vieilles et des meilleures femmes
médicines et médecins des États-Unis, et
est en vente par tous les droguistes de
l'univers. Prix 25 cents la bouteille.
Demandez et assurez-vous si l'on vous
donne le sirop calman de Mme Winslow,
et n'en prenez point d'autre.

REPOS ET CONFORT POUR LES
MALADES

"LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN"
n'a pas d'égal pour soulager la douleur in-
terne. Elle guérit la douleur dans les cô-
tes, les reins ou les intestins, le mal de
gorge, le rhumatisme, le mal de dent, le
lumbago ou toute autre espèce de douleur
ou de mal. "Elle active certainement la
circulation et nous guérit, car son pou-
voir d'action est merveilleux." "La Panacée
des Familles de Brown." Étant recom-
mandé comme le meilleur remède pour soula-
ger la douleur, et ayant deux fois la force
d'aucun autre Balm ou Liniment de l'un-
ivers, elle devrait se trouver dans toutes
les familles, afin de l'avoir sous la main au
besoin, car c'est réellement le meilleur
remède de l'univers pour les crampes dans
l'estomac, et pour les douleurs et les maux
de toute espèce, et est en vente chez tous
les droguistes pour 25 cents la bouteille.
1-15-84-1an

LZ MAGNAN
MANUFACTURIER DE
BISCUITS DE JOLIETTE.

se fait un devoir de remercier ses amis et
le public en général de l'encouragement
qu'ils lui ont voulu lui accorder jusqu'à ce
jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le
passé de donner pleine et entière satisfac-
tion à tous ceux qui voudront bien l'en-
courager.

Toujours en mains, un assortiment com-
plet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES
qu'il vend aux marchands à

DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
M. MAGNAN prendra aussi des contrats
pour fournir aux marchands n'importe
quelle quantité de biscuits manufacturés
de la

MANUFACTURE JOLIETTE
ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les marchands de la cam-
pagne pourront s'adresser à lui en toute con-
fiance

L. Z. MAGNAN
JOLIETTE P. Q
1-15-84-jun-o.

On fait une spécialité pour
les factums, au Bureau de la
"Gazette de Joliette."

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES

Portion, par ligne \$0.10
Pour chaque insertion subséquente 0.05

Une remise de 10% est accordée pour les
annonces à long terme.

Toute Correspondance, etc., doit être munie d'une
signature responsable.

Feuilleton!

LA FILLE SAUVAGE

IX

ÉVADÉ DE LA BASTILLE.

(Suite)

Pour la première fois, Mme de
Flessigny éprouva un sentiment
d'effroi en face de ce mendiant.
Tout concourait à le rendre, à la
fois, bizarre et redoutable, sa
vieillesse précoce et la connaissance
qu'il avait des affaires de sa
famille.

La pensée d'éloigner d'elle la
Fille sauvage effraya Flavienne.
Sans doute l'enfant ne comprenait
point tout ce qu'il disait, autour
d'elle, mais sa présence était une
sauvegarde.

Le mendiant comprit l'hésita-
tion de Mme de Flessigny. Sans
doute il n'osa lui donner sa pro-
pre parole comme garantie, car
il lui montra le crucifix suspendu
à la muraille.

— Dieu me voit, dit-il, m'entendra,
dit-il.

Sur un geste de Flavienne, le
Fille sauvage se leva, repoussa les
cavaliers sur lesquels elle continu-
ait à écrire, puis elle vint se
bras autour du cou de son amie.

— Ne pleure plus, répéta-t-elle,
je t'aime.

Alors seulement elle distingua
d'une façon complète le visage de
l'homme en haillons.

Le cri qu'elle poussa ne saurait
rien avoir de comparable dans la
langue humaine. La sauvagerie
de sa première existence parut
soudainement l'emporter sur l'édu-
cation dont ses protecteurs s'oc-
cupaient avec un soin constant.

Elle se recula jusqu'au fond de
la chambre comme une bête fau-
cée et poussa un second cri en ca-
chant sa tête dans ses mains.

Mme de Flessigny courut à
l'enfant, la prit dans ses bras et
la conduisit doucement dans sa
chambre.

Quand elle revint, le mendiant
l'attendait devant le crucifix.

— Donnez-moi votre parole de
mère et d'épouse, que vous tai-
rez les secrets que je dois vous
apprendre comme le prêtre se
taut sur les mystères de la confes-
sion. A ce prix seul, je parlerai.

— Je vous le jure! répondit
Flavienne.

— Promettez encore sur votre
salut de ne jamais m'inquiéter
dans la liberté à propos des révé-
lations que je vais vous faire.

— Je vous le jure encore!
— Il est étrange, madame, que
je vous aie rencontrée ce soir à
l'église. La pitié que vous m'avez
témoignée, la révélation de
votre nom ont bouleversé tous mes
projets. Je comptais commencer
par la vengeance, et j'essaierai
d'abord de mettre un appareil sur
la blessure que j'ai faite.

Tout est convenu, je suis devant
vous, je parle devant Dieu. Dieu
est miséricordieux et votre ser-
ment me garantit votre silence.

Je ne suis pas seulement un être
sans asile et sans pain, je suis un
criminel, un prisonnier d'État, je
suis un évadé de la Bastille.

— Combien je vous plains!

— Ne vous hâtez pas, madame;
tout à l'heure vous allez me man-
dier.

— Jamais! jamais! s'écria
Mme de Flessigny; je suis trop ce
que pèse une malédiction... Ne
sais-je pas d'ailleurs que certaines
épisodes de trouble révolutionnaire
entraînent de grands malheurs
et parfois des injustices? Si
vous êtes coupable, cela regarde
Dieu; si vous vous êtes enfui de
la Bastille, c'est l'affaire du lieute-
nant de police; vous serez à l'a-
bri sous mon toit.

— Madame, reprit le mendiant
"son histoire sera longue, et ce-
pendant vous suppléerez à beau-
coup de détails que je ne pour-
rais vous donner. J'avais
vingt-sept ans, quand, après une
longue absence, je retrouvai sur
la route de Mézières un ancien
camarade d'enfance. Il revenait
d'Amérique, et de stériles
efforts pour tenter la mauvaise
fortune le laissaient profondé-
ment découragé. Une terrible
tempête venait de briser en face
des rochers de Penmark le navire
qu'il ramenait en France. Mais il
n'était pas seul: une ra-

issante enfant de cinq ans l'ac-
compagnait, et de temps à autre
cette douce créature lui répétait
avec un regard d'ange:

"Allons-nous bientôt rejoindre
ma mère? L'enfant sauvé par lui
était riche d'une façon fabuleuse
et mon ancien compagnon por-
tait une partie de la fortune de
l'enfant. Une cassette remplie
de diamants composant la dot
de l'orpheline."

— Une cassette de perles... une
enfant de cinq ans... le naufrage
en face de Penmark! Achetez, par
pitié! par pitié! Songez-y, j'ai
été folle dix ans, folle de désespoir
d'avoir perdu ma fille... et c'est sur
les rochers de Penmark que se brisa
le Terrible."

— L'enfant était riche, faible et
seule. Les deux hommes dévorés
de convoitises, avaient tenté
sous les yeux de la pauvre fille
de faire fortune. Ils n'en étaient
plus aux scrupules et ne connaissaient
point les remords. Le démon les
tentait!

— Son nom! son nom! deman-
da Flavienne les bras tendus
vers l'évadé de la Bastille.

— Elle s'appelait Dolores...
— Ma fille! c'était ma fille!
épéta Flavienne en tombant sur
les genoux. Ils n'ont pas eu pitié
de son enfance et de ses larmes
ils l'ont laissée seule, tout seule,
dans la nuit, exposée à tous les
périls. Cette enfant dont j'avais
fait mon idole, ils l'ont tuée par
l'abandon plus sûrement qu'avec
un coup de fusil.

— (Qui sait? fit le mendiant.
Dieu veille sur ces petits...
L'enfant fut donc laissée dans la
loge d'un charbonnier; les deux
complices prirent chacun une
part de ses dépouilles, puis ils
gagnèrent Paris. Un jour chan-
geant centre un peu d'or les pre-
miers perriers et turlis que l'un
des coupables, le plus ambi-
tieux, se lança dans les opérations
de banque de l'Écosse.

Law, le second se hâta de dé-
penser en orgies le prix du sang
innocent. Vous avez compris,
n'est-ce pas, madame? l'un des
complices s'appelait...

— Laurent Cabaron, dit Fla-
vienne; l'autre...

— C'était moi... dit le men-
diant.

Un cri d'horreur échappa à
Mme de Flessigny, avec un geste
fou, elle se précipita vers un
timbre d'argent.

— Vous avez juré, fit le men-
diant juré devant le Christ!

Les bras de Mme de Flessigny
retombèrent le long de son corps.
— Achetez, dit-elle, achetez...
— Laurent, heureux dans ses
spéculations financières put aisé-
ment étaler son luxe au grand
jour. Sa fortune de papier-mo-
naie fut échangée contre des ter-
res, et sa position se consolida par
un incident qui la rendit inébran-
lable.

"Je vous l'ai dit, l'ardeur de
plaisirs misérables me fit rouler
dans la fange, et quand j'eus dis-
pensé ma part du vol, je tendis la
main à Laurent, et je lui dis:
"Encore! Il me regarda froide-
ment et me répondit: "Je crois
que l'air natal te serait plus sain
que l'atmosphère de Paris. Retour-
nez à Mézières, voici dix mille
écus... Dans tous les cas, ne repa-
rais jamais chez moi... Je ne
compte pas dépenser à ton profit
le fruit de mon industrie." J'ac-
ceptai les dix mille écus, mais je
frappai de nouveau à la porte de
Laurent qui s'était empressé de
s'effrayer d'un nom d'emprunt.

"C'est fois il me reçut comme
un chien galeux, me jeta cent
pistoles et me fit à peu près met-
tre à la porte par ses gens.

— Prends garde, Laurent Ca-
baron! lui dis-je en m'éloignant.

— Le comte Canelos ne craint
rien, me répondit-il.

— Le comte Canelos! répéta
Flavienne. Ainsi mes pressenti-
ments ne me trompaient point...
c'était bien lui que j'avais cru re-
connaître Canelos, le meurtrier de
ma fille.

Le mendiant reprit:
— Je lui criai donc de prendre
garde, et sans doute il comprit
que cette menace ne serait pas
vaine. Réduit à une misère
d'autant plus horrible qu'elle suc-
cédait à une existence luxueuse,
j'allais chercher dans Paris quel-
ques membres de votre famille ou
écrite au comte de Flessigny ce
qui s'était passé, quand un soir
quatre hommes pénétrèrent chez

moi, me jetèrent dans un carrosse
et me conduisirent chez le lieute-
nant de police.

Je me demandai sur quel point
obscur de ma vie roulerait l'in-
terrogatoire, quand j'appris que
je me trouvais impliqué dans la
conspiration de Collemare.

— Conspiration dont le secret
fut découvert fortuitement par
Laurent Cabaron.

— Justement, madame. On
chassait de France les ambassa-
deurs, on emprisonnait le fils de
Louis XIV, les têtes de quatre
gentilhommes bretons roulaient
à Nantes sur un échafaud; vous
comprenez que la liberté d'un
petit compagnon comme moi im-
portait peu. La déposition de
Laurent fut écrasante, et le com-
te Canelos venait de sauver la vie
du Régent.

Je retrouvai mon
énergie pour tenter une lutte im-
possible, je criai que Laurent vou-
lait imposer je voulais l'avilir! et
soutenir et je ne parvins qu'à ag-
graver ma situation. Le comte
Canelos reçut le cordon bleu et
refusa un ministère quant à moi,
on me conduisit à la tour du nord
et j'y fus emprisonné sous le no-
103.

Je suis resté sept ans dans
une cellule sans feu, presque sans
air, vivant de pain moisi, buvant
de l'eau fétide. J'ai pensé de-
venir fou dans cet enfer.

Tout à tour j'ai caressé l'espoir
de m'évader et perdu jusqu'au
courage de vivre. Avec un clou,
je parvins à descendre un barreau
de ma prison; six ans me furent
nécessaires pour arriver à ce ré-
sultat; avec la paille de mon lit
je fabriquai une corde, et un soir,
au risque de me précipiter d'une
effrayante hauteur ou de recevoir
la balle d'un fonctionnaire, je ré-
ussis à descendre de la tour du
Nord dans un chemin de ronde;

puis, les doigts en sang et à demi
fou, je me suis trouvé au matin
dans la rue... Que faire? où aller,
couvert de haillons, et si déchar-
né, si livide que je devais effray-
er jusqu'à la charité? Durant
le jour, je me cachai sous les ar-
ches d'un pont; j'avais faim et
je n'osais mendier. Quand la
nuit fut venue, brisé de corps
et d'âme, tremblant d'être ramas-
sé comme vagabond, reconnu et
réintégré dans le cachot numéro
103, je me traînai sous le porche
de Saint-Germain-des-Près, sur
de n'inspirer d'horreur person-
nelle et d'émouvoir un cœur chré-
tien... Vous sortiez de l'église
madame, vous veniez peut-être
de prier votre fille. Dieu m'a
placé sur votre route pour vous
demander grâce et vous dire:
Ayez courage, Dolores vit peut-
être encore!

— Ah! s'écria Mme de Flessi-
gny, rien n'a cette idée d'émou-
ver à m'étouffer. Vivante! ma
fille serait vivante!

— Vous pouvez du moins opérer
des recherches... Dolores fut aban-
donnée sur la route de Mézières.
Écrivez, promettez de l'or à qui
vous fournira des nouvelles de
cette enfant dont le signalement
sera facile à donner.

— De l'or? fit Mme de Flessi-
gny, je n'en ai plus, je suis pau-
vre, très pauvre, et la générosité
d'une amie m'a défendu de com-
mettre l'excès de la misère. Tan-
dis qu'on enlevait la dot de l'or-
pheline, M. de Flessigny, con-
vaincu que j'avais péri dans le
sirois qui livra les derniers pas-
sagers du Terrible aux mains des
pillards d'épaves, vendit sa né-
cherie de l'Isle des Rois et dispa-
raissait sans qu'on ait pu suivre
ses traces.

— Plus de mari! plus d'enfant!
s'écria Paul Avène; je vous ai
tout volé en ce monde... Eh
bien! soit, vous êtes ruinée,
mais il me reste des forces que
doublera le désir de réparer mes
fautes. Je puis courir à Mé-
zières, m'informer, trouver peut-
être les traces de Dolores... Ne
pourrais-je effacer mon crime, j'es-
sayerais de le réparer. Entré in-
crédule à la Bastille, j'en suis
sorti avec la certitude que Dieu existe
et que sa main vengera tout sur
moi... Parlez, madame, que
dois-je faire?

— Votre première pensée est
bonne. Allez à Mézières, infor-
mez-vous... fouillez le pays,
consultez les vieillards, question-
nez les magistrats... Mme
d'Épinoxy qui me traite comme
une sœur me remettra tout ce
qu'il faut pour votre voyage.

— En attendant?... fit Paul
Avène.

— Vous resterez à l'hôtel.

Mme de Flessigny soupira et fit
demander Grand-Hunier.

Le matelot venait d'achever
une toilette soignée, de mettre
son plus beau linge et de faire re-
luiser ses boucles d'oreilles. Toute
la personne du matelot était si
brillante, si luisante et si fraîche
qu'il fut surpris de voir que Mme
de Flessigny parut surprise.

— Vous allez sortir, Grand-Hu-
nier?

— Oui, madame la comtesse,
surtout, je suis dévoué.

— Prouvez-le-moi en vous oc-
cupant de ce malheureux. Pro-
curez-lui sur-le-champ un costu-
me convenable, faites monter
dans votre chambre un repas
substantiel, et partagez jusqu'à
dormir votre lit avec lui.

— Lui fournir un rasoir, du sa-
von et un habillage, rien de
plus facile, le dîner sera monté
dans une heure; quant à moi
lit, il est possible qu'il l'occupe
tout seul, car je suis condamné
par mon officier à passer une
partie de la nuit à boire et à
jouer aux dés.

— Quelle singulière consigne,
Grand-Hunier!

— Le mérite de l'obéissance est
de ne rien discuter, madame! En
quoi cela peut-il servir à M. le
comte qui dépense cent pisto-
les en vins fins et le reste au
jeu? Je me le demande sans ré-
ussir à le deviner, mais un ordre
est un ordre, et M. le vicomte se
sacrait: je me griserai et je
jouerai en conscience.

— Vous n'avez aussi choisi le ca-
baret où vous devez dépenser vos
pistoles?

— J'en connais l'emplacement
du moins. Je dois être domi-
cile dans le cabaret le plus voi-
sin de l'hôtel du comte Canelos.

— En ce cas, camarade, dit le
mendiant, rendez-moi un grand
service.

— Lequel?

— Celui de m'emmenant avec
vous.

— Ceci n'est pas dans la consi-
gne de mon officier.

— Faites-le, je vous en prie, dit
Mme de Flessigny.

Puis se tournant vers le men-
diant Flavienne ajouta à voix
basse:

— Allez, et si vous me rendez
ce que j'ai perdu, Dieu, moi et
les hommes, nous oublierons le
passé.

— Je retrouverai Dolores, ma-
dame! dit Paul Avène, par mon
repentir et par mes remords, je la
retrouverai.

Le mendiant sortit avec Grand-
Hunier.

Mme de Flessigny tomba à ge-
noux.

— Seigneur, dit-elle je ne sais
pas si vous ferez luire la lumière
au milieu de ces ténèbres, mais
j'ai confiance en votre miséricor-
die et je compte sur votre amour.
Vous avez vu mes larmes, vous
avez compté mes angoisses, votre
regard m'a suivi tandis que je
gravisais mon calvaire; me voyez,
Seigneur, les bras tendus, le cœur
brisé, vous redemandant ma fille,
comme Marie vous appela dans Je-
rusalem le jour où elle vous perdit.

Deux petites mains se joigni-
rent sur l'épaulé de Madame de
Flessigny.

— Vous resterez à l'hôtel.

Mme de Flessigny soupira et fit
demander Grand-Hunier.

Le matelot venait d'achever
une toilette soignée, de mettre
son plus beau linge et de faire re-
luiser ses boucles d'oreilles. Toute
la personne du matelot était si
brillante, si luisante et si fraîche
qu'il fut surpris de voir que Mme
de Flessigny parut surprise.

— Vous allez sortir, Grand-Hu-
nier?

— Oui, madame la comtesse,
surtout, je suis dévoué.

— Prouvez-le-moi en vous oc-
cupant de ce malheureux. Pro-
curez-lui sur-le-champ un costu-
me convenable, faites monter
dans votre chambre un repas
substantiel, et partagez jusqu'à
dormir votre lit avec lui.

— Lui fournir un rasoir, du sa-
von et un habillage, rien de
plus facile, le dîner sera monté
dans une heure; quant à moi
lit, il est possible qu'il l'occupe
tout seul, car je suis condamné
par mon officier à passer une
partie de la nuit à boire et à
jouer aux dés.

— Quelle singulière consigne,
Grand-Hunier!

— Le mérite de l'obéissance est
de ne rien discuter, madame! En
quoi cela peut-il servir à M. le
comte qui dépense cent pisto-
les en vins fins et le reste au
jeu? Je me le demande sans ré-
ussir à le deviner, mais un ordre
est un ordre, et M. le vicomte se
sacrait: je me griserai et je
jouerai en conscience.

— Vous n'avez aussi choisi le ca-
baret où vous devez dépenser vos
pistoles?

— J'en connais l'emplacement
du moins. Je dois être domi-
cile dans le cabaret le plus voi-
sin de l'hôtel du comte Canelos.

— En ce cas, camarade, dit le
mendiant, rendez-moi un grand
service.

— Lequel?

— Celui de m'emmenant avec
vous.

— Ceci n'est pas dans la consi-
gne de mon officier.

— Faites-le, je vous en prie, dit
Mme de Flessigny.

Puis se tournant vers le men-
diant Flavienne ajouta à voix
basse:

— Allez, et si vous me rendez
ce que j'ai perdu, Dieu, moi et
les hommes, nous oublierons le
passé.

— Je retrouverai Dolores, ma-
dame! dit Paul Avène, par mon
repentir et par mes remords, je la
retrouverai.

Le mendiant sortit avec Grand-
Hunier.

Mme de Flessigny tomba à ge-
noux.

— Seigneur, dit-elle je ne sais
pas si vous ferez luire la lumière
au milieu de ces ténèbres, mais
j'ai confiance en votre miséricor-
die et je compte sur votre amour.
Vous avez vu mes larmes, vous
avez compté mes angoisses, votre
regard m'a suivi tandis que je
gravisais mon calvaire; me voyez,
Seigneur, les bras tendus, le cœur
brisé, vous redemandant ma fille,
comme Marie vous appela dans Je-
rusalem le jour où elle vous perdit.

Deux petites mains se joigni-
rent sur l'épaulé de Madame de
Flessigny.

— Vous resterez à l'hôtel.

Mme de Flessigny soupira et fit
demander Grand-Hunier.

Le matelot venait d'achever
une toilette soignée, de mettre
son plus beau linge et de faire re-
luiser ses boucles d'oreilles. Toute
la personne du matelot était si
brillante, si luisante et si fraîche
qu'il fut surpris de voir que Mme
de Flessigny parut surprise.

— Vous allez sortir, Grand-Hu-
nier?

— Oui, madame la comtesse,
surtout, je suis dévoué.

— Prouvez-le-moi en vous oc-
cupant de ce malheureux. Pro-
curez-lui sur-le-champ un costu-
me convenable, faites monter
dans votre chambre un repas
substantiel, et partagez jusqu'à
dormir votre lit avec lui.

A NOS ABONNES.

Nous prenons de nouveau la liberté d'adresser à tous nos abonnés le compte qu'ils doivent à notre Cie d'Imprimerie, pour abonnement, impressions, annonces, etc., etc., y compris l'abonnement pour l'année courante : car on doit se rappeler que l'abonnement est payable d'avance. Nous devons aussi ajouter que les améliorations importantes faites à nos ateliers ont nécessité un surcroît de dépenses. Il nous faut donc compter sur la bonne volonté de tous nos abonnés et nous espérons qu'ils se feront tous un devoir de solder au plus tôt le montant qu'ils nous doivent.

L'ADMINISTRATION.

L'Assemblée du 24 courant

Cette assemblée à Joliette, a été une des nombreuses assemblées politiques que nous ayons eues dans le Comté de Joliette.

Les orateurs étrangers présents étaient, du parti libéral : l'hon. H. Mercier, Chef de l'Opposition, O. Desmarais, L. O. Duval, du parti conservateur ; l'hon. L. O. Taillon, Procureur-Général, l'hon. J. Blanchet, Secrétaire-Provincial.

Il y avait aussi l'hon. J. H. Bellerose, Sénateur, M. G. Duhamel, et H. J. Cloran du Parti. Ces derniers représentaient le parti dit : national.

En général, l'assemblée a été paisible, cependant, nous regrettons d'être obligés, pour être véridique, de mentionner que quelques étrangers du comté, qui semblent ne pas connaître la politesse et le savoir-vivre, prenaient plaisir à troubler l'ordre pendant les discours des orateurs, mais hâtons nous de dire, que ces polissonneries, furent blâmées non-seulement par les conservateurs, mais, aussi par tous les libéraux, honnêtes et sincères.

Le premier discours, fut prononcé par l'hon. sénateur Bellerose, qui représente la division de Lanaudière dans laquelle se trouve comprise notre ville.

M. Martel, Av., répliqua à M. Bellerose.

M. McConville a exposé avec beaucoup de clarté la position de notre parlement provincial surtout en ce qui regarde la fameuse question de Riel.

Mr. Mercier, le chef de l'opposition succéda à Mr. McConville. L'hon. M. Taillon vint ensuite adresser la parole.

Les arguments de Mr. Taillon, étaient justes et précis ; il a victorieusement réfuté ses adversaires.

Mr. Duhamel, et Cloran parlèrent à peu près dans le même sens que Mr. Bellerose et Mr. Mercier, toujours au sujet de l'affaire Riel.

Mr. Ed. Guibault, notre Député Fédéral, prononça quelques mots à la suite du discours de Mr. Duhamel, et déclara qu'il ne craignait point de rencontrer ses adversaires, lorsque le temps de rendre compte de sa conduite au parlement serait arrivé.

L'honorable Mr. Blanchet fit un magistral discours, démontrant la prudence avec laquelle notre Gouvernement local avait agité en votant contre la motion de Mr. Garneau, que la constitution qui nous régit, nous prescrit les limites que nous devons respecter si nous ne voulons pas que le pouvoir Fédéral ou les autres provinces du Dominion empiètent sur nos droits et menacent cette autonomie que nous tenons à conserver.

La discussion s'est terminée par un discours prononcé par M. O. Desmarais, au sujet de l'exécution et du testament de Riel.

Environ quinze cents personnes assistaient à cette assemblée, qui avait été convoquée spécialement par les libéraux.

Malgré l'avantage que ceci aurait du leur donner, nous n'hésitons pas à dire, et, tout témoin impartial le dira comme nous, que la très grande majorité de ceux qui ont assisté à cette assemblée, a été favorable à la cause conservatrice.

Nous avons lus dans l'*Etendard*, la communication du correspondant *Lily*, donnant le rapport de notre assemblée. Tout ce que nous pouvons en dire pour le moment, c'est que ce rapport en est un de fausseté.

En somme, malgré tous les augures que l'on puisse tirer de cette assemblée, la situation politique dans le Comté de Joliette n'est pas changée.

Nous espérons que le parti conservateur du Comté de Joliette, saura ne pas se laisser entraîner dans de vaines discussions et faire en sorte de rester uni, pour le plus grand bien du pays.

LA POLITIQUE.

On abuse souvent de ce mot, non-seulement dans son interprétation, mais aussi dans son application.

La politique, c'est l'art de gouverner.

Combien de ceux qui se mêlent

de politique, en ignorant même les premières notions ? Voilà pourquoi, il y a toujours tant de troubles, de contradictions, de ténacité dans nos comités électoraux, lorsqu'il s'agit de faire le choix d'un candidat à la charge de député du peuple. On ne se rend pas compte suffisamment, intelligemment, de la cause, du but de la condition, pour laquelle se font ces délibérations.

Trop de monde a voix délibérative en cette matière. Et, suivant le proverbe : *Tout capite, tout se perd*, les principes sont étouffés de nuages ténébreux ou plutôt, ils disparaissent devant de simples opinions individuelles.

L'opinion publique ensuite, se trouve fourvoyée, ne sachant plus où se diriger, pour ainsi dire, on se cramponne, et dans quel sentier se tenir, haute et ferme.

Et encore, ceux qui ont charge de s'occuper de politique, n'est-ce pas que ce doit être avec la plus grande discrétion ?

C'est un sujet éminemment délicat, d'autant plus qu'il est d'une portée infiniment générale.

Comme on le voit, la politique est plus qu'une affaire matérielle, plus qu'une affaire d'administration, plus qu'une simple profession.

La politique étant l'art de gouverner, c'est un ensemble de principes dont les racines se rattachent aux bases primordiales de l'ordre public, c'est-à-dire, la religion et la patrie. Or, un religieux patriotisme doit seul être le mobile des actes de nos hommes publics, de ceux qui entrent dans la carrière politique.

Cela suppose chez eux, un grand fonds de hautes qualités, morales, intellectuelles, civiques. Et c'est là, la garantie que l'intérêt du peuple exige des gouvernants.

Il en suit que le peuple ne doit accorder sa confiance, dans l'administration des affaires publiques, qu'à des hommes dignes, bien doués, et sincèrement dévoués au bien commun, des individus comme de la nation.

Quelle est aujourd'hui le caractère de la politique canadienne ?

Est-elle bien au niveau de cet esprit de grandeur morale, vers lequel tend toute société constitutionnelle ?

Il est vrai, qu'elle est complètement tournée, à notre époque, vers le matériel, pour assouvir les fondements de nos peuples. Quoiqu'en gâtée dans cette voie, elle sait—et elle en sait—aussi graduellement le besoin—s'inspirer à des sources pures.

La religion y domine heureusement.

Mais, il y a raison de craindre, au milieu de l'effervescence du progrès, que notre politique s'entache ou s'imprègne de doctrines fausses.

Parmi les éléments disparates de la personnalité canadienne, il faut conserver l'unité des aspirations, des tendances vers le bien commun. C'est en s'appuyant donc sur la religion, base de toutes les œuvres, que la politique peut dignement remplir son rôle vis-à-vis l'humanité.

La politique, dans notre heureux Canada, n'a pas encore subi les atteintes des artificieuses combinaisons de la politique européenne. Elle est encore sous l'influence bienfaisante d'un sage patriotisme, sous la direction de saintes ardeurs nationales.

Notre état social vit aujourd'hui de saintes aspirations, de bien-être moral. Tout se développe pacifiquement, grandiosement sous l'action unie, cordiale, de l'Eglise et de l'Etat.

Est-ce qu'il en sera toujours de même dans notre politique canadienne ?

Il faut l'espérer. Tant que notre Clergé gardera la pureté des principes, la noblesse des mœurs, la dignité des aspirations, le monde et la patrie l'Etat en ressentira les effets bienfaisants.

L'Eglise qui est la dépositaire des uniques doctrines de gouvernement, puisqu'elle a son origine dans la source même de toute vérité, de toute justice, de toute vie, est le phare de tous les gouvernements.

L'Etat se guidant sur l'Eglise, il s'agit de nécessairement entre ces deux corps dirigeants, des liens de la politique la plus parfaite.

La politique a donc une haute signification, et comporte plus d'importance qu'on ne pourrait d'abord se le figurer.

A la fois un art et une science, elle est élevée à un degré moral pour être hors des atteintes de toute influence pécuniaire.

C'est de cette hauteur que nous devons toujours l'envisager. En conservant ainsi à la politique son véritable cachet, nous conservons aussi au peuple son cachet de noble origine et de glorieuses destinées.

J. HERMAS CHARLAND.

Archives

du gouvernement provincial, de Québec.

Grâce à l'initiative intelligente et patriotique de l'hon. M. J. Blanchet, Secrétaire du gouvernement de Québec, un grand nombre des vieilles archives du parlement provincial ont été réunies en volume. Ce travail qui servira à l'histoire du pays, fait honneur à l'activité au dévouement de l'hon. Secrétaire provincial, car il doit être difficile au milieu des labours de la besogne gouvernementale, d'avoir des loisirs aussi utiles employés.

Nous en félicitons et remercions cordialement l'hon. M. J. Blanchet qui vient de nous faire tenir un exemplaire de son ouvrage.

Discours de M. McConville prononcé à l'Assemblée du 24 courant.

MM. Les Electeurs.

La fin de discours de l'hon. Mr. Bellerose a été pour moi une surprise. Il prétend qu'après avoir voté pour la motion Carbay relativement au *Hon. Ruel* j'étais tenu de voter pour la motion Garneau relativement à la question Riel et que, comme je ne l'ai pas fait, *"il ne restait qu'à me mettre à la porte et en prendre un autre."*

Il dit de plus que l'an dernier il a voté pour moi ; je le remercie beaucoup d'une bonne action que pour une fois au moins Joliette a pu mettre à son crédit ; mais je ne comprends pas que cela l'autorise à y aller aujourd'hui aussi cavalierement ou plus-tôt aussi rudement à mon égard.

Me mettre à la porte, c'est un peu brusque, je puis résister, il faudra donc se battre ; je le regretterai mais j'ai bon espoir que je ne serai pas le premier à passer par cette porte dont on me menace.

Quand à en prendre un autre cela dépend : il faudrait au moins connaître l'homme ; si le changement était pour le mieux personne ne s'y opposerait, si c'est pour le pis, je suis prêt à accepter la lutte et personnellement d'obtenir votre généreux et puissant concours.

En dépit cependant du ton provocateur de l'hon. Monsieur, chez qui je reconnais un conservateur de vieille souche et de mérite, je lui demanderais de vouloir bien entendre mon explication, que vous me comprendrez et m'approuverez ; je voudrais pouvoir en dire autant de l'hon. Sénateur, mais il me paraît désormais inutile d'y songer.

Avant d'entrer en matière je crois devoir attirer votre attention sur une tactique libérale qui a existé depuis longtemps et qui existe encore et contre laquelle je proteste devant vous.

On fait circuler des rumeurs absurdes et on croit à l'aide de ces rumeurs réussir à me discréditer dans votre opinion.

Ainsi on dit avec assez d'habileté que je suis un bon homme, animé des meilleures intentions, mais que je manque de fermeté ; que je suis allé à Québec décidé à soutenir la motion Garneau ; mais arrivé à l'hon. Procureur Général à force d'instances m'aurait amené à faire autrement.

MM. je dois vous avouer que j'ai été approché par plusieurs députés qui m'ont promis une élection par acclamation si j'acceptais la motion Garneau, et une autre acharnée si je la rejetais. J'ai rejeté ces propositions ; j'ai agi consciencieusement. Aujourd'hui on vient me susciter la lutte promise ; j'accepte avec un certain regret, car il est toujours pénible d'en arriver là ; mais fermement convaincu d'avoir fait pour le mieux, il me reste la satisfaction du devoir accompli, et je suis parfaitement à mon aise pour repousser les attaques injustes auxquelles je serai exposé.

Quant au Procureur Général il n'a pas en besoin d'instances auprès de moi puisque nous étions en communauté d'idées sur la question Riel.

On a dit encore que j'avais des remords, que j'avais peur de supporter la lutte, que même je n'entendais plus bruyamment vos suffrages.

MM. vous me connaissez et je vous connais. Vous savez bien que les luttes ne me font pas peur ; je sais que je possède encore toute votre confiance. Allons y serons nous rangés et le jour de la votation vous verrez les riens de notre côté qui ne sera pas le moins bon.

On dit enfin que je me suis mis en contradiction avec ma conduite passée, et que j'ai perdu tout droit à votre confiance.

Pourquoi, tant de verbiage inutile en arrière de moi. Tout cela est faux. Veut-on me combattre sur le terrain du mensonge sur lequel on ne sait, je ne me hazarde pas ; ce serait profane, je vous en réponds, pour MM. les libéraux plus courageux et ayez donc une bonne fois la mesure de me combattre à armes égales, sur le terrain de la vérité. Il ne manque pas de questions politiques importantes que je serais prêt à discuter avec vous ; ce serait plus intéressant et plus instructif tant pour nous que pour les électeurs qui nous entendent.

Je reviens à la motion Carbay dont la discussion commença le 15 avril, se continua le 16 et se termina le 17 au matin.

Les ordres du jour étaient alors surchargés d'affaires concernant les intérêts de la Province qui ne paye pas les frais des sessions pour que les députés discutent le mérite de ce qui se passe à Londres, à Paris en Chine ou au Japon.

Au dernier moment il fut proposé un amendement puis une motion d'ajournement. L'intention était de remettre au lendemain une discussion qui avait déjà trop duré et qui menaçait dans ces circonstances de durer encore plusieurs jours ; j'en pris bientôt mon parti ; quoique je fusse d'opinion que cette motion nous entraînerait au delà des strictes limites indiquées et qu'elle était en outre prématurée, j'annonçai qu'en vue d'éviter une plus longue discussion sur cette matière, je voterai pour la motion principale, si le vote était pris immédiatement. La motion fut rejetée et la motion principale fut emportée *nomine contradietio*.

Jusqu'à un certain point on n'a pas raison de dire que j'ai voté la motion Carbay puisqu'il n'y a pas eu de division ; ou à certainement tort d'en tirer un argument contre mon

vote sur la motion Garneau, les circonstances n'étant pas les mêmes, aux mêmes conditions j'aurais également adopté cette dernière ; mais je n'en ai pas eu l'avantage, grâce aux libéraux qui tenaient moins au succès de cette motion qu'à créer quelque embarras pour le Gouvernement.

Il y avait encore d'autres différences qu'il m'importe de vous signaler. L'une des motions était adressée à un homme d'état éminent, l'autre à un gouvernement. Nous n'avons pas ou du moins n'avons guère d'intérêts à démêler avec l'hon. Mr. Gladstone ; nous avons presque toujours quelque chose à débattre avec Ottawa. Les félicitations sont toujours bien reçues, d'où qu'elles viennent ; il n'en peut être ainsi du blâme. Dans la vie privée, le supérieur autorisé peut, doit même parfois blâmer avec discernement ; entre égaux je crois que le blâme est à éviter autant que possible ; je le trouverais déplacé dans la bouche d'un inférieur à l'adresse de son supérieur. Entre deux pouvoirs distincts qui ont ensemble des rapports presque constants, il faut nécessairement beaucoup plus de prudence encore.

Pour toutes ces raisons j'ai cru et je crois encore qu'il était inopportun pour la législature de censurer le gouvernement d'Ottawa. Bien plus, me plaçant au point de vue des partisans sérieux de la motion Garneau, je crois que l'amendement adopté était préférable ; et pour mieux faire comprendre ma pensée je me servirai d'une comparaison qui n'est peut être pas juste dans toutes ses parties mais que j'adopte à l'hazard.

Je suppose que le Conseil Municipal de St. Ambroise impose aux contribuables une taxe différentielle plus onéreuse que celle exigée des citoyens d'autres origines. Ce serait injuste et illégal. Il y aurait un remède en appel au Conseil de Comté et un recours en cassation devant les tribunaux. Dans cette position les opprimés auraient tort si au lieu d'adopter les recours indiqués ils s'adressaient aux conseils locaux des autres paroisses. D'abord ces derniers n'y pourraient rien ; puis supposé qu'un Conseil blâmerait cette mesure, si tous les autres l'approuvaient, on aurait réussi en définitive qu'à créer un certain préjugé contre une bonne cause.

De même le ministère à Ottawa a saisi le Conseil de Comté de St. Ambroise pour le faire censurer. Il reste un autre appel au conseil électoral qui avant longtemps aura à se prononcer. Ontario, dont le ministère est libéral, a refusé d'intervenir et les journaux qui ont à cœur la cause Riel ont hautement approuvé cette non-intervention ; les mêmes raisons existaient encore pour la non-intervention de Québec. Et si notre législature avait jugé à propos d'intervenir, il y aurait eu deux inconvénients graves au point de vue même de ceux qui tiennent au parti dit national. Le premier est que la majorité de la chambre aurait pu être hostile à ce parti, le second est que le précédent que nous créons aurait pu porter les autres provinces du Dominion à adopter des résolutions contraires, et dans l'un ou l'autre cas, au lieu d'obtenir un résultat favorable, on aurait inutilement préjugé les élections qui devaient toujours être les Juges en dernier ressort.

Je vous avouerai MM. qu'on instant j'ai hésité en face d'un argument recueilli dans certain journal allant à dire que la politique de non intervention était une invention, un principe maçonnique, mais je me suis bientôt rassuré en songeant aux raisons que je viens d'indiquer et qui dans le temps m'ont paru plausibles.

Un mot maintenant du parti national.

J'avoue que je n'ai pas brûlé d'effigies, je me vante même et me félicite de n'y avoir participé de près ni de loin.

Je n'ai pas eu de confiance dans le parti national parce que je voyais à sa tête des hommes dont les idées et les vues sont trop opposées, il n'y avait pas entr'eux de bien suffisant, puis aucun chef reconnu ou admis.

Je n'ai pas dans le temps caché cette impression que j'ai communiquée à plusieurs personnes ici et ailleurs ; j'ai dit à Mr. le notaire Magnan d'ici ; puis au bureau de l'hon. Mr. Mercier à Montréal à Mr. Beausoleil son associé : Je l'ai répété ici à Joliette devant vous tous M. M. les électeurs dans l'assemblée qui a eu lieu au marché. Vous devez bientôt être mes juges, je profite de cette occasion pour vous répéter ce que j'ai dit alors, et je vous prie de me juger non d'après les discours fantaisistes de ceux qui m'attaquent, mais d'après ce que vous connaissez, vous mêmes bien mieux qu'eux.

Je disais donc M. M. à cette assemblée que le mouvement national ne devait pas être dirigé uniquement contre le parti conservateur et ses chefs, que c'était sur tout de 1870 à 1874 que Riel avait mérité nos sympathies, alors que tout jeune encore et se trouvant à la tête d'une poignée de mécontents habitués aux rousies le notre politique, il avait su tenir tête à l'envahisseur des tris d'Ontario dirigés en masse sur le Nord-Ouest et poussés à l'extrême par le Nord-Ouest. Je n'ai pas dit que Riel était un héros, mais que c'était un véritable héros luttant courageusement et constitutionnellement contre une injustice agressive, que le gouvernement libéral dont l'hon. Mr. Blain était le chef avait alors injustement mis à prix la tête de Riel et offert une récompense de \$5000.00

pour son arrestation qu'un peu plus tard les libéraux arrivant au pouvoir, avec en apparence du moins, l'intention d'accorder une amnistie suffisante à Riel et autres, les avaient exilés pour un temps et privés de leurs droits politiques pour la vie.

Permettez moi M. M. de remarquer en passant qu'en ces deux circonstances les libéraux n'ont pas brûlé d'effigies, n'ont pas fait d'assemblées, d'indignation, qu'ils ont évité avec soin le mouvement national. Ces messieurs ont alors pitoyablement et indignement courbé l'échine sous le fouet de leur grand chef grit libéral d'Ontario. Et main tenant M. M. s'il y a une revendication nationale à exercer j'ai vous l'admettrez, de sérieuses objections à ce qu'elle soit confiée à ces messieurs, quoique je n'en aie aucune à ce qu'elle soit confiée à l'hon. Mr. Bellerose et autres de la même trempe, quelques peu courtois qu'ils soient à mon égard.

J'ai encore dit à cette assemblée qu'en 1882 vous m'avez par un protest fort énergique, solennellement défendu de m'immiscer dans vos affaires d'Ottawa ; que comme député à Québec je ne pouvais rien en cette affaire Riel ; que je n'assistais à cette assemblée qu'en qualité d'électeur fédéral, nullement en ma qualité de député, qu'à M. Guibault seul incombait de prendre note de vos vœux, de vos desirs pour les faire connaître en temps utile à Ottawa.

Voilà MM. ce que j'ai dit alors et depuis et que dis-je autre chose maintenant.

Encore une fois, mes amis, vous allez être appelés à me juger, mais aussi vous êtes mes meilleurs témoins de ce que je n'ai rien changé de ma manière de dire et de voir. Si donc il y a contradiction quelque part c'est de MM. les libéraux que celle vient, non pas de moi.

A cette assemblée nous avons réciproquement contracté certains engagements auxquels je prétends et je vous prouve être resté fidèle. En dépit de certaines difficultés qu'on m'a suscitées injustement et je pourrais dire en contradiction à ces engagements, surtout à propos des listes électorales de Québec, sur lesquelles on a illégalement entré les fils des propriétaires libéraux, je suis encore prêt à continuer avec vous tout ce mouvement national, après lequel, disaient il y aurait plus de partis, plus de divisions, au sein duquel regnerait l'accord le plus parfait.

Mais M. M. les libéraux si je n'ai pas changé c'est vous qui les premiers par cette assemblée brisez les carreaux et me déclarez la guerre vous me combattez depuis longtemps en secret, aujourd'hui vous me provoquez directement publiquement, j'espère bien qu'au moins vous ne me nierez pas le droit de vous repousser et de me défendre. Par là vous me déliez de mes engagements beaucoup plus que j'ai besoin de l'être. J'ai déjà fait mon devoir sans vous, je me sens encore assez d'énergie pour l'accomplir sans vous et en dépit de vous.

Une autre remarque M. M. et je termine. Je me suis souvent demandé pourquoi les chefs libéraux tant à Ottawa qu'à Québec n'ont pas eux mêmes soulevé cette question Riel, pourquoi ils ont préféré la faire amener sur le tapis par des conservateurs. Je ne trouve à cela qu'une réponse à savoir que Riel veut comme premier but renverser les ministres du jour, puis arriver au pouvoir sans avoir assumé d'avance comme parti la tâche de soutenir en face des Electeurs du Dominion que Riel ne devait pas être pendu. Raison de plus pour moi MM. comme pour vous de dire que ces gens là ne sont pas sérieux, ne font que semer à tout hazard des cancanes dont il seront les premiers à rire s'ils arrivent au pouvoir, raison de plus pour rejeter leurs propos et pour nous donner garde à leur confier la revendication nationale dont on fait tant de bruit.

M. M. on ne me reproche pas absolument l'adoption de la motion Carbay qui n'a en que le tort de prouver que je n'ai pas eu de confiance dans le parti national, mais que je n'ai pas eu de confiance dans le parti national, mais que je n'ai pas eu de confiance dans le parti national.

Je vous avouerai MM. qu'on instant j'ai hésité en face d'un argument recueilli dans certain journal allant à dire que la politique de non intervention était une invention, un principe maçonnique, mais je me suis bientôt rassuré en songeant aux raisons que je viens d'indiquer et qui dans le temps m'ont paru plausibles.

Un mot maintenant du parti national.

J'avoue que je n'ai pas brûlé d'effigies, je me vante même et me félicite de n'y avoir participé de près ni de loin.

Je n'ai pas eu de confiance dans le parti national parce que je voyais à sa tête des hommes dont les idées et les vues sont trop opposées, il n'y avait pas entr'eux de bien suffisant, puis aucun chef reconnu ou admis.

Je n'ai pas dans le temps caché cette impression que j'ai communiquée à plusieurs personnes ici et ailleurs ; j'ai dit à Mr. le notaire Magnan d'ici ; puis au bureau de l'hon. Mr. Mercier à Montréal à Mr. Beausoleil son associé : Je l'ai répété ici à Joliette devant vous tous M. M. les électeurs dans l'assemblée qui a eu lieu au marché. Vous devez bientôt être mes juges, je profite de cette occasion pour vous répéter ce que j'ai dit alors, et je vous prie de me juger non d'après les discours fantaisistes de ceux qui m'attaquent, mais d'après ce que vous connaissez, vous mêmes bien mieux qu'eux.

Je disais donc M. M. à cette assemblée que le mouvement national ne devait pas être dirigé uniquement contre le parti conservateur et ses chefs, que c'était sur tout de 1870 à 1874 que Riel avait mérité nos sympathies, alors que tout jeune encore et se trouvant à la tête d'une poignée de mécontents habitués aux rousies le notre politique, il avait su tenir tête à l'envahisseur des tris d'Ontario dirigés en masse sur le Nord-Ouest et poussés à l'extrême par le Nord-Ouest. Je n'ai pas dit que Riel était un héros, mais que c'était un véritable héros luttant courageusement et constitutionnellement contre une injustice agressive, que le gouvernement libéral dont l'hon. Mr. Blain était le chef avait alors injustement mis à prix la tête de Riel et offert une récompense de \$5000.00

pour son arrestation qu'un peu plus tard les libéraux arrivant au pouvoir, avec en apparence du moins, l'intention d'accorder une amnistie suffisante à Riel et autres, les avaient exilés pour un temps et privés de leurs droits politiques pour la vie.

Permettez moi M. M. de remarquer en passant qu'en ces deux circonstances les libéraux n'ont pas brûlé d'effigies, n'ont pas fait d'assemblées, d'indignation, qu'ils ont évité avec soin le mouvement national. Ces messieurs ont alors pitoyablement et indignement courbé l'échine sous le fouet de leur grand chef grit libéral d'Ontario. Et main tenant M. M. s'il y a une revendication nationale à exercer j'ai vous l'admettrez, de sérieuses objections à ce qu'elle soit confiée à ces messieurs, quoique je n'en aie aucune à ce qu'elle soit confiée à l'hon. Mr. Bellerose et autres de la même trempe, quelques peu courtois qu'ils soient à mon égard.

J'ai encore dit à cette assemblée qu'en 1882 vous m'avez par un protest fort énergique, solennellement défendu de m'immiscer dans vos affaires d'Ottawa ; que comme député à Québec je ne pouvais rien en cette affaire Riel ; que je n'assistais à cette assemblée qu'en qualité d'électeur fédéral, nullement en ma qualité de député, qu'à M. Guibault seul incombait de prendre note de vos vœux, de vos desirs pour les faire connaître en temps utile à Ottawa.

Voilà MM. ce que j'ai dit alors et depuis et que dis-je autre chose maintenant.

Encore une fois, mes amis, vous allez être appelés à me juger, mais aussi vous êtes mes meilleurs témoins de ce que je n'ai rien changé de ma manière de dire et de voir. Si donc il y a contradiction quelque part c'est de MM. les libéraux que celle vient, non pas de moi.

A cette assemblée nous avons réciproquement contracté certains engagements auxquels je prétends et je vous prouve être resté fidèle. En dépit de certaines difficultés qu'on m'a suscitées injustement et je pourrais dire en contradiction à ces engagements, surtout à propos des listes électorales de Québec, sur lesquelles on a illégalement entré les fils des propriétaires libéraux, je suis encore prêt à continuer avec vous tout ce mouvement national, après lequel, disaient il y aurait plus de partis, plus de divisions, au sein duquel regnerait l'accord le plus parfait.

Mais M. M. les libéraux si je n'ai pas changé c'est vous qui les premiers par cette assemblée brisez les carreaux et me déclarez la guerre vous me combattez depuis longtemps en secret, aujourd'hui vous me provoquez directement publiquement, j'espère bien qu'au moins vous ne me nierez pas le droit de vous repousser et de me défendre. Par là vous me déliez de mes engagements beaucoup plus que j'ai besoin de l'être. J'ai déjà fait mon devoir sans vous, je me sens encore assez d'énergie pour l'accomplir sans vous et en dépit de vous.

Une autre remarque M. M. et je termine. Je me suis souvent demandé pourquoi les chefs libéraux tant à Ottawa qu'à Québec n'ont pas eux mêmes soulevé cette question Riel, pourquoi ils ont préféré la faire amener sur le tapis par des conservateurs. Je ne trouve à cela qu'une réponse à savoir que Riel veut comme premier but renverser les ministres du jour, puis arriver au pouvoir sans avoir assumé d'avance comme parti la tâche de soutenir en face des Electeurs du Dominion que Riel ne devait pas être pendu. Raison de plus pour moi MM. comme pour vous de dire que ces gens là ne sont pas sérieux, ne font que semer à tout hazard des cancanes dont il seront les premiers à rire s'ils arrivent au pouvoir, raison de plus pour rejeter leurs propos et pour nous donner garde à leur confier la revendication nationale dont on fait tant de bruit.

M. M. on ne me reproche pas absolument l'adoption de la motion Carbay qui n'a en que le tort de prouver que je n'ai pas eu de confiance dans le parti national, mais que je n'ai pas eu de confiance dans le parti national.

Je vous avouerai MM. qu'on instant j'ai hésité en face d'un argument recueilli dans certain journal allant à dire que la politique de non intervention était une invention, un principe maçonnique, mais je me suis bientôt rassuré en songeant aux raisons que je viens d'indiquer et qui dans le temps m'ont paru plausibles.

Un mot maintenant du parti national.

J'avoue que je n'ai pas brûlé d'effigies, je me vante même et me félicite de n'y avoir participé de près ni de loin.

Je n'ai pas eu de confiance dans le parti national parce que je voyais à sa tête des hommes dont les idées et les vues sont trop opposées, il n'y avait pas entr'eux de bien suffisant, puis aucun chef reconnu ou admis.

Je n'ai pas dans le temps caché cette impression que j'ai communiquée à plusieurs personnes ici et ailleurs ; j'ai dit à Mr. le notaire Magnan d'ici ; puis au bureau de l'hon. Mr. Mercier à Montréal à Mr. Beausoleil son associé : Je l'ai répété ici à Joliette devant vous tous M. M. les électeurs dans l'assemblée qui a eu lieu au marché. Vous devez bientôt être mes juges, je profite de cette occasion pour vous répéter ce que j'ai dit alors, et je vous prie de me juger non d'après les discours fantaisistes de ceux qui m'attaquent, mais d'après ce que vous connaissez, vous mêmes bien mieux qu'eux.

Je disais donc M. M. à cette assemblée que le mouvement national ne devait pas être dirigé uniquement contre le parti conservateur et ses chefs, que c'était sur tout de 1870 à 1874 que Riel avait mérité nos sympathies, alors que tout jeune encore et se trouvant à la tête d'une poignée de mécontents habitués aux rousies le notre politique, il avait su tenir tête à l'envahisseur des tris d'Ontario dirigés en masse sur le Nord-Ouest et poussés à l'extrême par le Nord-Ouest. Je n'ai pas dit que Riel était un héros, mais que c'était un véritable héros luttant courageusement et constitutionnellement contre une injustice agressive, que le gouvernement libéral dont l'hon. Mr. Blain était le chef avait alors injustement mis à prix la tête de Riel et offert une récompense de \$5000.00

pour son arrestation qu'un peu plus tard les libéraux arrivant au pouvoir, avec en apparence du moins, l'intention d'accorder une amnistie suffisante à Riel et autres, les avaient exilés pour un temps et privés de leurs droits politiques pour la vie.

Permettez moi M. M. de remarquer en passant qu'en ces deux circonstances les libéraux n'ont pas brûlé d'effigies, n'ont pas fait d'assemblées, d'indignation, qu'ils ont évité avec soin le mouvement national. Ces messieurs ont alors pitoyablement et indignement courbé l'échine sous le fouet de leur grand chef grit libéral d'Ontario. Et main tenant M. M. s'il y a une revendication nationale à exercer j'ai vous l'admettrez, de sérieuses objections à ce qu'elle soit confiée à ces messieurs, quoique je n'en aie aucune à ce qu'elle soit confiée à l'hon. Mr. Bellerose et autres de la même trempe, quelques peu courtois qu'ils soient à mon égard.

J'ai encore dit à cette assemblée qu'en 1882 vous m'avez par un protest fort énergique, solennellement défendu de m'immiscer dans vos affaires d'O

La culture du sol

Un ami de la Gazette des Campagnes nous disait, il y a quelques jours : "Malgré les nombreuses et fréquentes recommandations que vous faites aux cultivateurs de s'attacher davantage à la culture du sol et d'y retenir leurs enfants, nous aurons encore d'ici à longtemps à regretter l'expatriation de nos compatriotes vers les Etats-Unis, car le travail agricole se paie trop cher, vu la rareté de la main-d'œuvre dans nos campagnes ; de plus, la vente des produits se fait à des prix qui ne compensent pas les frais de culture....."

Nous ne contesterons pas pour ces raisons et pour bien d'autres que l'on n'ose avouer, l'agriculture est à l'état de souffrance ; mais ce que l'on ne saurait ignorer, c'est que le commerce et l'industrie ne présentent guère plus d'avantages. Ce que nous savons encore, c'est que les cultivateurs peuvent tirer un meilleur parti de leur position en visant à une sérieuse économie et en améliorations agricoles, mais nous croyons qu'avec des soins, de la réflexion à l'égard des différents travaux que la culture exige et une conduite judicieuse au point de vue économique tant à l'extérieur qu'à l'intérieur d'une ferme, on pourrait obtenir du sol d'abondantes récoltes, lui faisant rendre le double, même le triple de ce qu'il produit, en l'améliorant suivant nos moyens. Toutes ces choses pourraient être obtenues, si le cultivateur savait calculer, s'il tenait un compte sérieux et journalier de ses dépenses, de ses pertes comme des profits qu'il réalise par la vente de ses produits ; chaque jour il verrait où il en est, et il serait à même d'opérer des économies qui lui permettraient d'améliorer la culture de sa terre. Si nous agissions toujours et strictement d'après ces principes, notre agriculture ne tarderait pas à se trouver dans une meilleure condition. De leur côté, les négociants et les commerçants feraient de meilleures affaires ; car quand l'agriculture est en souffrance, tout souffre, les affaires de toutes sortes sont paralysées. Malheureusement nos populations agricoles se sont trop habituées à répéter ce cri d'alarme trop général dans nos campagnes : "L'agriculture ne paie pas." Si nous n'avons pas pour notre pays l'estime qu'il mérite, c'est que nous sommes trop portés à rejeter sur son sol et son climat, ce qui devrait être attribué à notre insouciance de l'agriculture, à notre négligence, au luxe effréné qui envahit nos campagnes, à la boisson qui cause des ravages allarmants et toujours de plus en plus croissants, et à la paresse qui n'est pas le moindre de nos défauts.

Si l'agriculture n'est pas autant en honneur qu'autrefois, c'est que nous apprenons que trop, à nos jeunes gens à la mépriser, par nos plaintes constantes et nos appréhensions à l'égard d'une profession que les rois mêmes tenaient à honneur d'exercer, tandis que nous avons pour elle que du mépris. Il y a sans doute d'honorables exceptions, et nous pouvons presque signaler du doigt ces vaillants agriculteurs qui font l'honneur d'une paroisse. C'est pas ces hommes si profondément attachés au sol, qui se plaindraient que ceux qui ont en mains nos destinées agricoles, nos gouvernements, n'ont pas assez fait pour aider à promouvoir le progrès agricole dans notre pays, car ces agriculteurs se font toujours un scrupuleux devoir de profiter des encouragements qui leur sont accordés en se faisant un devoir de ne pas en faire un usage qui ne soit pas en faveur de la cause agricole que nous devons réclamer de la part de ceux qui briguent nos suffrages. Nous devons simplement poser cette question : "Qu'avez-vous fait pour l'agriculture ?" — Les faits répondront de la franchise de celui qui sollicite nos suffrages et de ce qu'il pourra faire à l'avenir pour la cause agricole qui doit être l'objet de nos prédilections.

On ne saurait rendre un meilleur service à nos pays qu'en favorisant l'agriculture par tous les moyens possibles, pour qu'elle puisse entrer dans la voie du perfectionnement et que pour cela elle soit en grand honneur parmi nos populations agricoles qui ont trop appris à la mépriser. En temps d'élections l'agriculture ne manque pas d'être l'objet d'une apothéose qui parfois surprend même le cultivateur qui l'entend. Mais ce n'est pas de l'enthousiasme de circonstance sur les hustings en faveur de la cause agricole que nous devons réclamer de la part de ceux qui briguent nos suffrages. Nous devons simplement poser cette question : "Qu'avez-vous fait pour l'agriculture ?" — Les faits répondront de la franchise de celui qui sollicite nos suffrages et de ce qu'il pourra faire à l'avenir pour la cause agricole qui doit être l'objet de nos prédilections.

Comme journaliste agricole, nous n'avons personne à flatter, personne à ménager ; et c'est pour nous un devoir de conscience de signaler les dévouements partout où ils se trouvent comme d'indiquer les maux qui sont une occasion de panivité pour notre agriculture. Jamais nous ne nous départirons de ce principe, n'importe sous quelle considération ; c'est ainsi que nous comprenons la mission du journaliste qui veut tout servir les

intérêts de la religion et de son pays, fut-il pour cela laissé dans le plus complet isolement. Nous ne comptons pas dans l'accomplissement de notre mission sur le plus ou moins d'argent à recevoir, mais sur un devoir à exécuter.

Quel est le remède à apporter aux souffrances de notre agriculture ? Il est entre nos mains, et de facile application. Pour les chers et qui comprennent la position dans laquelle ils se trouvent il suffit de ne pas être les ennemis incarnés de leurs propres intérêts, et de mettre à profit tous les avantages qui leur sont offerts pour entrer dans la voie du perfectionnement agricole depuis plus de quinze ans, nous leur recommandons de s'occuper de leurs propres affaires, non pas isolément, mais en association de cercles agricoles, ou comme nous sommes convenus de les appeler aujourd'hui, en "Cercle de St-Jas-d'Or" le "Cercle de St-Jas-d'Or". Nous comprenons assez la mission de ces cercles pour qu'on n'ait pas à s'abstenir à en faire partie.

Les sociétés d'agriculture ont leur mission spéciale à accomplir, et ce serait méconnaître nos propres intérêts que de ne pas se faire un devoir d'y appartenir et d'essayer à en retirer les plus grands avantages possibles.

Si, d'un autre côté, nous voulons attaquer le mal à sa racine, à sa base au point de vue agricole de notre province, nous devons tourner nos regards vers les jeunes gens à qui, malheureusement, nous avons que trop appris à mépriser l'agriculture, et que pour cette raison nous sommes impuissants à les retenir à la charrue, car ils préfèrent aller respirer l'air de la liberté dans les usines des Etats-Unis qui leur ménagent que des déceptions à l'égard du plus grand nombre, ou se livrer à d'autres occupations auxquelles ils ne sont pas appelés.

Le remède à ce mal, c'est une instruction essentiellement agricole, dans nos écoles primaires et dans nos écoles d'agriculture, qui puisse apprendre aux jeunes gens de l'avenir à aimer l'agriculture et d'en faire leur principale occupation. L'agriculture étant la première des professions, elle a droit à notre plus grande estime et à notre plus profond attachement nous devons aider, par tous les moyens possibles, à son avancement dans la voie du progrès.

Il incombe donc non-seulement aux cultivateurs mais à tous ceux qui ont vivement à cœur le progrès agricole de notre pays, de pousser les esprits vers ce mouvement qui seul assurera le bien-être parmi la classe agricole. Nous ne voulons pas entrer sur le terrain de la politique, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire, sans vouloir blesser personne, que ceux qui sont les plus propres à nous amener dans cette voie, ce sont les gouvernements de notre pays qui se sentent le noble courage de faire servir leurs talents et leurs connaissances agricoles au perfectionnement de notre agriculture. Ministres et députés, devraient avoir en tête de leur programme : "L'agriculture et la colonisation avant tout."

On ne saurait rendre un meilleur service à nos pays qu'en favorisant l'agriculture par tous les moyens possibles, pour qu'elle puisse entrer dans la voie du perfectionnement et que pour cela elle soit en grand honneur parmi nos populations agricoles qui ont trop appris à la mépriser. En temps d'élections l'agriculture ne manque pas d'être l'objet d'une apothéose qui parfois surprend même le cultivateur qui l'entend. Mais ce n'est pas de l'enthousiasme de circonstance sur les hustings en faveur de la cause agricole que nous devons réclamer de la part de ceux qui briguent nos suffrages. Nous devons simplement poser cette question : "Qu'avez-vous fait pour l'agriculture ?" — Les faits répondront de la franchise de celui qui sollicite nos suffrages et de ce qu'il pourra faire à l'avenir pour la cause agricole qui doit être l'objet de nos prédilections.

Comme journaliste agricole, nous n'avons personne à flatter, personne à ménager ; et c'est pour nous un devoir de conscience de signaler les dévouements partout où ils se trouvent comme d'indiquer les maux qui sont une occasion de panivité pour notre agriculture. Jamais nous ne nous départirons de ce principe, n'importe sous quelle considération ; c'est ainsi que nous comprenons la mission du journaliste qui veut tout servir les

Atelier Typographique

DE LA
"GAZETTE DE JOLLETTE"

LA SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE DE JOLLETTE
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

— 0 —

On exécute à ce Bureau toutes sortes
D'IMPRESSIONS

TELS QUE :

Livres, Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Cartes de visite, Chèques, Billets, Drafts, Enveloppes, Catalogues, Listes de prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, Etc., Etc.,

ONA CONSTAMMENT EN MAINS LES
BLANCS SUIVANTS :

BLANCS POUR AVOCATS

Déclarations sur compte, Déclarations sur billet, Demande plaidoyer, Comparution, Subpoenas, Affidavit, Opposition, Flat, Etc.,

POUR NOTAIRES

Contrats de vente, Contrats de mariage, Blancs de billets, Procurements, Quittances, Transports, Proté, Obligations, Etc., Etc.,

Pour les Greffiers et les Commissaires.

Blancs, simples, De Sommation, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS

Blancs de procès-verbaux, De saisie, De vente, D'avis de vente.

POUR LES SEC.-TRESORIERES

Rôles d'évaluation, de Perception, Listes Alphabétiques d'électeurs

— DE PLUS —

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de comté.

Messieurs les Greffiers, ainsi que Messieurs les Secrétaires des municipalités trouveront aussi toutes les formules de blancs dont ils ont besoin.

LE TOUT

SUR BON PAPIER

ET A DES

Prix Très-Reduits

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés avec soin.

THIS PAPER IS PRINTED AT THE NEW YORK

MARCHE DE JOLLETTE

Samedi, 17 Juillet 1886.

PARINE.

Pour de blé par 100 lbs. 2 00 à 2 10
Pleur de Seigle do 1 50 à 1 60
Pleur de Bled d'Inde do 1 60 à 1 70
Pleur de Sarrasin do 1 60 à 1 70
Pleur d'avoine do 2 00 à 2 25

VOLAILLES ET GIBIERS

Poules par couple 0 70 à 0 80
Poulets do 0 00 à 0 00
Dindes do 0 00 à 0 00
Oies do 0 00 à 0 25
Pardoux par couple 0 00 à 0 00
Pigeons domestiques do 0 20 à 0 25
Canards par couple 0 00 à 0 00
Lièvres par couple 0 00 à 0 00

VIANDES.

Lard par 100 lbs. 8 00 à 8 50
Lard frais par lbs. 0 10 à 0 11
Lard salé do 0 10 à 0 11
Bœuf par lbs. 0 06 à 0 08
Mouton par livre 0 06 à 0 08
Agneau par quartier 0 00 à 0 00
Veau do 0 00 à 0 00
Saucisson par lbs. 0 10 à 0 12

Volaille et gibier : —

Oies, la pièce 0 00 à 0 00
Poules, le couple 0 00 à 0 00
Canards, " 0 00 à 0 00
Pigeons, la douz. 2 40 à 3 00
Dindes, par couple 3 00 à 0 00
Poulets " 0 00 à 0 00

GRAINS.

Avoine par minots 0 35 à 0 40
Orge par 50 lbs. 0 60 à 0 70
Bled par minots 1 25 à 1 30
Pois par minots 0 70 à 0 75
Sarrasin 50 lbs 0 50 à 0 55
Seigle " 0 90 à 1 00
Bled d'Inde do 0 60 à 0 70
Graine de lin par minot 1 00 à 1 25
Graine de mil " 2 00 à 2 10
Graine de trèfle par livre 0 10 à 0 12
Graine de trèfle blanc " 0 15 à 0 18

LÉGUMES ET FRUITS.

Potatoes (2 minots) 0 50 à 0 55
Navets par minot 0 30 à 0 35
Carottes do 0 40 à 0 45
Oignons par minot 1 00 à 1 25
" par treize 0 10 à 0 12
AIL par treize 0 08 à 0 10
Fèves par minot 1 25 à 1 50
Choux (la pomme) 0 40 à 0 08
Noix par minot 0 40 à 0 50
Pommes par minot 1 00 à 0 00

LAITERIE ET DIVERS.

Bœuf frais par livre 0 20 à 0 22
" de saie do 0 15 à 0 16
Lait par douzaine 0 10 à 0 11
Savons par livre 0 15 à 0 00
Sucre par livre 0 08 à 0 09
Sirop d'érable par gallon 0 80 à 0 90
Miel par livre 0 10 à 0 12
Laine par livre 0 35 à 0 40
Laine enchevée par liv 0 60 à 0 05
Savon " 0 05 à 0 06
Peaux par livre 0 05 à 0 06
Foin par 100 bottes 8 00 à 8 50
Foin par botte 0 10 à 0 05
Foin par botte 0 04 à 0 05
Etouffe la verge 0 00 à 0 80

MARCHE DE MONTREAL

Montreal, 17 Juillet 1886.

MARCHE AU FOIN.

Foin : —
Foin pressé la tonne 15 00 à 16 00
" en balles la tonne 10 00 à 12 00
" 2me " 9 00 à 10 00
Paille 5 00 à 6 00

MARCHE DE DÉTAIL.

Fruits : —
Pommes, le baril 2 50 à 3 00
Oranges, la caisse 0 00 à 0 00
Citrons, la caisse 0 00 à 0 50
Ananas, la pièce 1 00 à 4 50
Bananes, le régime 0 26 à 0 00
Poires le panier 0 00 à 0 00
Régimes le panier 0 00 à 0 00

Grains : —

Avoine le sac 0 75 à 0 80
Sarrasin le sac 1 00 à 1 00
Fèves le minot 0 90 à 1 00
Pois le minot 0 70 à 0 75
Bled d'Inde 1 00 à 0 00
Graine de lin 1 25 à 1 30

LÉGUMES : —

Pommes de terre, sac 0 50 à 0 60
Choux, douz. 0 70 à 0 80
" rouges, douz. 0 00 à 0 00
Oignons, la botte 0 00 à 0 00
" rouges le sac 0 00 à 0 00
Navets par minot 0 00 à 0 00
Bettes par minot 0 40 à 0 50
Carottes le minot 0 00 à 0 00
Panais " 0 00 à 0 00
Tomates par minot 0 00 à 0 00
Persil le paquet 0 00 à 0 00
Laitue la douz. 0 00 à 0 00
Concombres la douz. 0 00 à 0 00
Haricot vert, par minot 0 00 à 0 00

MARCHE DE SOREL

Samedi, 17 Juillet 1886.

Pois par minot 80 70 à 80 75
Avoine do 0 35 à 0 40
Sarrasin do 0 50 à 0 55
Pleur de camp p qti 0 09 à 0 30
" d'avoine 0 00 à 0 00
" de blé d'Inde 0 75 à 0 00
" de sarrasin 0 09 à 0 10
Lard par livre 0 00 à 0 00
Bœuf par 100 livres 6 00 à 7 00
Mouton par quartier 7 00 à 8 00
Veau do 0 70 à 0 80
Volailles par couple 0 00 à 0 00
Dindes do 0 00 à 0 00
Oies do 0 00 à 0 00
Canards do 0 75 à 0 00
Pigeons do 0 00 à 0 00
Oulardes do 0 00 à 0 00
Bœuf par douz. 0 12 à 0 15
Bœuf en tresse 0 18 à 0 22
Bœuf par livre (frais) 0 21 à 0 00
Sainfoin par livre 0 15 à 0 30
Choux 0 05 à 0 05
Fèves do 0 09 à 0 09
Syrop par gallon 0 92 à 0 00
Miel par livre 0 12 à 0 10
Oignons par treize 0 10 à 0 00
Oignons par minot 0 50 à 0 00
Patates par minot 0 35 à 0 30
Pommes par minot 1 00 à 0 00
Fèves do 0 09 à 0 09
Bœuf do 0 00 à 0 00
Pois par 100 bottes 8 00 à 9 00
Paille par 100 bottes 5 00 à 5 50

ROBITAILE, PHARMACIEN-CHIMISTE, JOLLETTE.

REMEDES INFALLIBLES

CONTRE LES MALADIES DES CHEVAUX.

"POUDRE DÉPURATIVE DE VINK"

Préparation bien supérieure à toutes les Poudres de Condition qui inondent le marché et dont un grand nombre ne sont en partie composées que de graine de lin moulue.

La "Poudre Déplicative de Vink" préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain est formée de substances médicamenteuses d'énormement propres à purifier le sang des Chevaux et des Bœufs. Sous son influence l'appétit revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux, la Gorge, le Catarrhe et autres affections des Voies respiratoires. Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudre de Condition ordinaires. Prix seulement 25c.

SPECIFIQUE DU PROFESSEUR VINK.

Pour prévenir et guérir radicalement la Toux épirotique et la Gorge. Le "Spécifique de Vink" est employé depuis près de 25 ans aux Etats-Unis avec un immense succès.

Lors des ravages de l'Épidémie en 1872, nombre de chevaux n'échappèrent au terrible fléau que grâce au "Spécifique de Vink". Chose remarquable, les chevaux auxquels on administra le "Spécifique" recouvraient une santé parfaite, ne conservant aucun reliquat de la maladie. Le "Spécifique de Vink" est dans de gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudre de Condition ordinaires. Prix seulement 25c.

VERMIFUGE DU PROFESSEUR VINK.

Remède infallible contre la colique des chevaux, maladie d'autant plus dangereuse qu'elle accomplit son œuvre destructive en très peu de temps. Dans beaucoup de cas on n'a employé le "Vermifuge" qu'à donner un soulagement immédiat alors que différents autres remèdes étaient restés impuissants. Que tout propriétaire de cheval ait donc le soin d'avoir toujours chez lui une bouteille de "Colic Cure" et il sera en état de faire face à cette maladie si redoutable. Prix 50c. la bouteille.

COLIC CURE DU PROFESSEUR VINK.

Remède infallible contre la colique des chevaux, maladie d'autant plus dangereuse qu'elle accomplit son œuvre destructive en très peu de temps. Dans beaucoup de cas on n'a employé le "Colic Cure" qu'à donner un soulagement immédiat alors que différents autres remèdes étaient restés impuissants. Que tout propriétaire de cheval ait donc le soin d'avoir toujours chez lui une bouteille de "Colic Cure" et il sera en état de faire face à cette maladie si redoutable. Prix 50c. la bouteille.

SPAVIN-CURE DU PROFESSEUR VINK.

Liniment merveilleux pour guérir promptement et radicalement Spavins (Nœuds) Molles (Wind Galls) Fourbures, Jardons (Puffs), Forme (Ring Bone)

REMEDES INFALLIBLES

CONTRE LES MALADIES DES CHEVAUX.

"POUDRE DÉPURATIVE DE VINK"

Préparation bien supérieure à toutes les Poudres de Condition qui inondent le marché et dont un grand nombre ne sont en partie composées que de graine de lin moulue.

La "Poudre Déplicative de Vink" préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain est formée de substances médicamenteuses d'énormement propres à purifier le sang des Chevaux et des Bœufs. Sous son influence l'appétit revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux, la Gorge, le Catarrhe et autres affections des Voies respiratoires. Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudre de Condition ordinaires. Prix seulement 25c.

SPECIFIQUE DU PROFESSEUR VINK.

Pour prévenir et guérir radicalement la Toux épirotique et la Gorge. Le "Spécifique de Vink" est employé depuis près de 25 ans aux Etats-Unis avec un immense succès.

Lors des ravages de l'Épidémie en 1872, nombre de chevaux n'échappèrent au terrible fléau que grâce au "Spécifique de Vink". Chose remarquable, les chevaux auxquels on administra le "Spécifique" recouvraient une santé parfaite, ne conservant aucun reliquat de la maladie. Le "Spécifique de Vink" est dans de gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudre de Condition ordinaires. Prix seulement 25c.

VERMIFUGE DU PROFESSEUR VINK.

Remède infallible contre la colique des chevaux, maladie d'autant plus dangereuse qu'elle accomplit son œuvre destructive en très peu de temps. Dans beaucoup de cas on n'a employé le "Vermifuge" qu'à donner un soulagement immédiat alors que différents autres remèdes étaient restés impuissants. Que tout propriétaire de cheval ait donc le soin d'avoir toujours chez lui une bouteille de "Colic Cure" et il sera en état de faire face à cette maladie si redoutable. Prix 50c. la bouteille.

COLIC CURE DU PROFESSEUR VINK.

Remède infallible contre la colique des chevaux, maladie d'autant plus dangereuse qu'elle accomplit son œuvre destructive en très peu de temps. Dans beaucoup de cas on n'a employé le "Colic Cure" qu'à donner un soulagement immédiat alors que différents autres remèdes étaient restés impuissants. Que tout propriétaire de cheval ait donc le soin d'avoir toujours chez lui une bouteille de "Colic Cure" et il sera en état de faire face à cette maladie si redoutable. Prix 50c. la bouteille.

SPAVIN-CURE DU PROFESSEUR VINK.

Liniment merveilleux pour guérir promptement et radicalement Spavins (Nœuds) Molles (Wind Galls) Fourbures, Jardons (Puffs), Forme (Ring Bone)

S. P. CHAMPOUX ARBRES FRUITIERS

EPICIER

En Gros et En Detail

D'ORNEMENT

RUE ST-CARLES BORROMÉE

A l'ancienne place de Mr Andrew Kelly, près du bureau de Poste

JOLLETTE

En invitant ses amis et le public en général de vouloir bien continuer à l'encourager, Mr. CHAMPOUX attire spécialement l'attention de Mers, les marchands de la campagne, sur son stock de Parfums, Thé et liqueurs de toutes sortes, qu'il vend à des prix tellement réduits, qu'ils ne peuvent manquer de donner la plus grande satisfaction à l'acheteur.

Mr S. P. CHAMPOUX, informe aussi le public, qu'il tient aussi un entropot bond, ce qui lui permet de vendre le whisky et le bœuf, par baril au même prix, que celui du gros à Montreal.

Une visite est respectueusement sollicitée.

3-ter 86-ua

MM. Champoux & Preville

COIN DE LA RUE

NOTRE-DAME et PLACE LAVALTRIE

"Black Fish" Jollette

A l'Enseigne du

BALLON ROUGE

MM. Champoux & Preville, ont en mains un assortiment général de marchandises sèches et d'épicerie, qu'ils offrent en vente à des prix très réduits.

Ces Messieurs, font aussi une spécialité en fait de marchandises pour détail.

Une visite est respectueusement sollicitée.

5-186-ur

LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLLETTE

A l'Enseigne du

MM. Champoux & Preville, ont en mains un assortiment général de marchandises sèches et d'épicerie, qu'ils offrent en vente à des prix très réduits.

Ces Messieurs, font aussi une spécialité en fait de marchandises pour détail.

Une visite est respectueusement sollicitée.

5-186-ur

PIN

300,000 pieds, planche de pin 1 pouce

175,000 " " " 2 "

175,000 " " " 3 "

60,000 " " " 4 "

40,000 " " " 5 "

EPINETTE

75,000 pieds planches épl. et pruch. 1 pou

75,000 " " " " 2 "

75,000 " " " " 3 "

15,000 " " " " 4 "

25,000 " " " " 5 "

de 10 à 12 "

de 12 à 14 "

de 14 à 16 "

de 16 à 18 "

de 18 à 20 "

de 20 à 22 "

de 22 à 24 "

de 24 à 26 "

de 26 à 28 "

de 28 à 30 "

de 30 à 32 "

de 32 à 34 "

de 34 à 36 "

de 36 à 38 "

de 38 à 40 "

de 40 à 42 "

de 42 à 44 "

de 44 à 46 "

de 46 à 48 "

de 48 à 50 "

de 50 à 52 "

de 52 à 54 "

de 54 à 56 "

de 56 à 58 "

de 58 à 60 "

de 60 à 62 "

de 62 à 64 "

de 64 à 66 "

de 66 à 68 "

de 68 à 70 "

de 70 à 72 "

de 72 à 74 "

de 74 à 76 "

de 76 à 78 "

de 78 à 80 "

de 80 à 82 "

de 82 à 84 "

de 84 à 86 "

de 86 à 88 "

de 88 à 90 "

de 90 à 92 "

de 92 à 94 "

de 94 à 96 "

de 96 à 98 "

de 98 à 100 "

de 100 à 102 "

de 102 à 104 "

de 104 à 106 "

de 106 à 108 "

de 108 à 110 "

de 110 à 112 "

de 112 à 114 "

de 114 à 116 "

de 116 à 118 "

de 118 à 120 "

de 120 à 122 "

de 122 à 124 "

de 124 à 126 "

de 126 à 128 "

de 128 à 130 "

de 130 à 132 "

de 132 à 134 "

de 134 à 136 "

de 136 à 138 "

de 138 à 140 "

de 140 à 142 "

de 142 à 144 "

de 144 à 146 "

de 146 à 148 "

de 148 à 150 "

de 150 à 152 "

de 152 à 154 "

de 154 à 156 "

de 156 à 158 "

de 158 à 160 "

de 160 à 162 "

de 162 à 164 "

de 164 à 166 "

de 166 à 168 "

de 168 à 170 "

de 170 à 172 "

de 172 à 174 "

de 174 à 176 "

de 176 à 178 "

de 178 à 180 "

de 180 à 182 "

de 182 à 184 "

de 184 à 186 "

de 186 à 188 "

de 188 à 190 "

de 190 à 192 "

de 192 à 194 "

de 194 à 196 "

de 196 à 198 "

de 198 à 200 "

de 200 à 202 "

de 202 à 204 "

de 204 à 206 "

de 206 à 208 "

de 208 à 210 "

de 210 à 212 "

de 212 à 214 "

de 214 à 216 "

de 216 à 218 "

de 218 à 220 "

de 220 à 222 "

de 222 à 224 "

de 224 à 226 "

de 226 à 228 "

de 228 à 230 "

de 230 à 232 "

de 232 à 234 "

de 234 à 236 "

de 236 à 238 "

de 238 à 240 "

de 240 à 242 "

de 242 à 244 "

de 244 à 246 "

de 246 à 248 "

de 248 à 250 "

de 250 à 252 "

de 252 à 254 "

de 254 à 256 "

de 256 à 258 "

de 258 à 260 "

de 260 à 262 "

de 262 à 264 "

de 264 à 266 "

de 266 à 268 "

de 268 à 270 "

de 270 à 272 "

de 272 à 274 "

de 274 à 276 "

de 276 à 278 "

de 278 à 280 "

de 280 à 282 "

de 282 à 284 "

de 284 à 286 "

de 286 à 288 "

de 288 à 290 "

de 290 à 292 "

de 292 à 294 "

de 294 à 296 "

de 296 à 298 "

de 298 à 300 "

de 300 à 302 "

de 302 à 304 "

de 304 à 306 "

de 306 à 308 "